

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-968/SG/FIN accordant une subvention de un million de francs Djibouti (1.000.000 FD.) à l'Office des Anciens Combattants.

n° 70-968/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication  
19 août 1970

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1970

Date du numéro  
10 septembre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de un million de francs Djibouti (1.000.000) est accordée à l'Office des Anciens Combattants, à titre de contributions aux œuvres d'intérêt social. Cette somme sera mandatée en une fois.